

Conditions de fourniture et d'utilisation des TPV

A. Objet des termes

Les présentes conditions générales régissent la fourniture et l'utilisation de l'équipement terminal destiné à la réalisation de transactions par carte (ci-après « l'équipement ») que « CONNEXPOS COMMERCE ET SERVICES SOCIÉTÉ ANONYME » avec le titre distinctif « CONNEXPOS S.A. » ayant son siège social au 3, rue Dimakopoulou, Aigaleo, Attique, titulaire du numéro d'identification fiscale 801727213 et enregistré au bureau des impôts pour l'imposition des SA d'Athènes (ci-après dénommée « CONNEXPOS ») met à la disposition des entreprises, des commerçants et des travailleurs indépendants (ci-après dénommés l'« entreprise » ou les « entreprises »), qui acceptent les cartes émises par des banques ou d'autres émetteurs ou d'autres instruments de paiement électronique comme mode de paiement dans le cadre des transactions avec leurs clients (titulaires de cartes) ; en d'autres termes, elle met l'équipement à la disposition des entreprises exclusivement et uniquement pour une utilisation qui entre dans le cadre de leur activité professionnelle, commerciale ou indépendante.

Les spécifications de l'équipement sont publiées en détail sur le site connexpos.com et sur le site vivawallet.com. Toute entreprise qui envisage de passer une commande pour l'achat de l'équipement est invitée et tenue de lire attentivement et de comprendre les présentes spécifications.

L'équipement fonctionne exclusivement avec les services de paiement de VIVABANK SINGLE MEMBER BANKING S.A. (ci-après « VIVA BANK ») et, à cette fin, il est impératif que l'entreprise ait conclu un contrat pertinent avec VIVA BANK qui soit en vigueur, sous peine de ne pas pouvoir utiliser l'équipement acheté, ce pour quoi CONNEXPOS n'assume aucune responsabilité.

L'entreprise effectuant une commande auprès de CONNEXPOS par l'intermédiaire de VIVA BANK par tout moyen acceptable et/ou en ligne à travers le site vivawallet.com, déclare avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes conditions ainsi que toute disposition pertinente publiée sur le site VIVAPAYMENTS, sans exception. **L'entreprise doit s'abstenir de passer une commande ou d'effectuer une transaction auprès de CONNEXPOS en cas de refus d'acceptation des présentes conditions ainsi que de celles de VIVAPAYMENTS.** La passation de la commande auprès de CONNEXPOS signifie l'acceptation sans réserves des présentes conditions ainsi que de celles de VIVA BANK et la conclusion d'un contrat d'achat et de vente de Matériel entre l'entreprise et CONNEXPOS.

B. Achat d'équipement

1. Achat d'équipement auprès de CONNEXPOS

1.1 CONNEXPOS fournira à l'entreprise la possibilité d'acheter l'équipement conformément à l'offre commerciale/économique telle qu'elle est expressément présentée par CONNEXPOS à l'entreprise au moment de la passation de la commande, à condition que (i) la commande ait été soumise par l'entreprise,

conformément au point A ci-dessus, et entièrement remplie, (ii) la commande ait été acceptée par CONNEXPOS, (iii) l'équipement soit disponible et (iv) la commande ait été payée en totalité.

1.2 CONNEXPOS s'adresse exclusivement aux entreprises uniquement pour les besoins de leur activité professionnelle, dans le cadre de laquelle elles souhaitent accepter des paiements par carte ou autres moyens de paiements électroniques par l'intermédiaire des services de VIVA BANK et ont besoin à cet effet de l'équipement défini au point 1.3. ci-dessous.

1.3 L'équipement fourni par CONNEXPOS en vertu des présentes conditions est certifié et approuvé par VIVA BANK.

1.4 Il est expressément précisé que CONNEXPOS n'est ni un établissement de crédit ni un établissement de paiement et, par conséquent, n'est pas responsable de l'établissement des contrats d'acceptation des instruments de paiement électronique (acquisition) entre les entreprises et VIVA BANK.

2. Commandes

2.1 Afin de soumettre une commande valide pour l'achat d'équipement auprès de CONNEXPOS, les entreprises concernées doivent avoir conclu avec VIVA BANK un contrat d'acceptation de transaction par tout moyen électronique approprié tel que les cartes (notamment les cartes de crédit, de débit, prépayées ou autres) portant la marque Visa, MasterCard, American Express, Diners, China Union Pay ou éventuellement une autre marque à l'avenir et appliquant les règles des systèmes de paiement respectifs (notamment Visa, MasterCard, American Express, Diners, China Union Pay, etc.)

2.2 L'entreprise peut choisir d'acheter l'équipement conformément à la politique de prix et aux offres commerciales/économiques de CONNEXPOS en vigueur au moment de la passation de la commande.

2.3 Les commandes seront transmises via Internet par le biais de la transmission automatique à CONNEXPOS d'un formulaire de commande dûment rempli et disponible sur www.viva.com

2.4 À l'issue du processus de commande et de l'acceptation des présentes conditions générales ainsi que des conditions pertinentes de VIVA BANK, l'entreprise choisira le mode de paiement souhaité, c'est-à-dire par carte de paiement, par dépôt bancaire ou par tout autre mode de paiement offert.

2.5 Avant de soumettre la commande, l'entreprise déclare avoir pris connaissance et accepter que :

- i. La TVA n'est pas incluse dans les prix de l'équipement.
- ii. Les frais d'expédition ne sont pas compris dans les prix des équipements. Si aucun coût supplémentaire n'est prévu pour les frais d'expédition, cela sera indiqué sur le formulaire de commande.
- iii. Les présentes conditions peuvent être modifiées à tout moment à la seule discrétion de CONNEXPOS.

2.6 L'acceptation des présentes conditions générales est confirmée par la transmission de la commande à CONNEXPOS ; cette dernière n'approuvera la commande et ne procédera à son exécution qu'après le bon déroulement de la procédure de paiement.

2.7 Les entreprises peuvent, le cas échéant, corriger et/ou annuler leur commande à tout moment avant l'envoi de l'équipement par CONNEXPOS.

2.8 CONNEXPOS ne peut être tenu responsable de toute erreur relative aux caractéristiques, aux photographies et à tout prix de l'équipement figurant sur le site web www.connexpos.com ou www.viva.com et ne peut garantir l'absence d'erreurs lors de la saisie et/ou de la mise à jour des caractéristiques ou de la mise à jour des caractéristiques et/ou du prix.

2.9 En cas de non disponibilité des équipements commandés, CONNEXPOS se réserve le droit de ne pas accepter la commande ; la vente en question sera par conséquent réputée ne pas avoir été effectuée.

3. Conditions financières

3.1 Pour l'achat d'un équipement, le paiement du prix total est requis au moment de la transmission à CONNEXPOS du formulaire de commande.

3.2 Plus particulièrement, les dispositions suivantes sont applicables à l'achat d'équipements par l'entreprise :

- i. Le paiement du prix d'achat de l'équipement peut être effectué par tout moyen électronique approprié. Les paiements en espèces ne sont pas acceptés.
- ii. Il n'est pas possible d'appliquer la TVA réduite avant l'achat de l'équipement. Si l'entreprise bénéficie d'un taux de TVA réduit, CONNEXPOS doit, après la réalisation et le paiement de la commande de l'équipement, procéder au décompte nécessaire puis au remboursement de la différence entre le taux plein et le taux réduit de TVA.

3.3. En cas de remplacement d'un équipement, les conditions financières plus spécifiques énoncées au paragraphe 5 ci-dessous sont applicables.

4. Livraison d'équipement

4.1 CONNEXPOS mettra tout en œuvre pour livrer l'équipement à la société de livraison dans un délai de un à cinq (1-5) jours ouvrables (du lundi au vendredi) à compter de la date de réception par CONNEXPOS de la notification correspondante, en vue de sa livraison aux coordonnées indiquées par l'Entreprise lors de la commande. CONNEXPOS ne peut être tenu responsable de tout retard de livraison de l'équipement imputable à la société de livraison et généralement non imputable à la faute de CONNEXPOS.

4.2. Pour tout équipement « SUR COMMANDE », « À DISPONIBILITÉ LIMITÉE » ou « TEMPORAIREMENT NON DISPONIBLE » et à condition qu'il puisse être commandé auprès du fournisseur de CONNEXPOS, le temps de livraison ci-dessus

n'est pas applicable ; dans un tel cas, un délai approximatif sera fixé par CONNEXPOS.

4.3 L'équipement est livré avec des instructions d'installation émises par le prestataire de services de paiement avec lequel l'entreprise a souscrit un contrat.

4.4 À compter de la livraison de l'Équipement à l'entreprise, tout risque de destruction ou de perte de l'équipement sera supporté par l'entreprise.

5. Garantie - Entretien de l'équipement

La garantie qui s'applique à l'équipement est celle fournie par le fabricant et/ou l'importateur de l'équipement et selon les termes de cette garantie. [Conditions de garantie](#). Au cours de la période de garantie si, d'une part, l'équipement a été utilisé de manière appropriée et, d'autre part, son entretien a été spécifiquement convenu, les dispositions suivantes sont applicables :

5.1 Les entreprises sont tenues d'informer en temps utile le prestataire de services de paiement de toute panne ou dysfonctionnement de l'équipement, qui à son tour doit en informer CONNEXPOS.

5.2 Dans un délai raisonnable à compter de la réception de l'avis du dommage, CONNEXPOS procédera à l'entretien, la réparation et/ou le remplacement de l'équipement et ce, conformément à ses obligations en fonction du type d'équipement. Si les travaux ou services demandés n'entrent pas dans le cadre des prestations fournies par CONNEXPOS, cette dernière en informera la personne ayant signalé le dommage.

5.3 L'entretien, la réparation et/ou le remplacement de l'équipement seront effectués exclusivement par des réparateurs agréés.

5.4 CONNEXPOS s'engage à prendre en charge les frais d'entretien, de réparation de l'équipement sous garantie et d'achat des pièces détachées nécessaires. Les frais pour le remplacement des batteries, des blocs d'alimentation et des pièces en plastique du terminal (c'est-à-dire son boîtier) sont expressément exclus des coûts susmentionnés et sont exclusivement à la charge de l'entreprise.

En cas de demande par l'entreprise d'un remplacement immédiat de l'équipement, celle-ci doit verser à CONNEXPOS une garantie financière égale à la valeur de l'équipement envoyé en remplacement. Par conséquent, (i) si l'équipement retourné est sous garantie et que le dommage est réparé conformément aux conditions de la garantie, CONNEXPOS remboursera le montant total de la garantie financière à l'entreprise et (ii) si l'équipement est hors garantie mais réparable et qu'après réparation celui-ci est opérationnel, CONNEXPOS remboursera à l'entreprise le montant correspondant à la différence entre la garantie financière et le coût de la réparation de l'équipement (main d'œuvre plus coût des pièces détachées), puis facturera à l'entreprise la différence retenue, et enfin, (ii) si l'équipement est hors garantie et irréparable, la totalité de la garantie financière sera retenue et intégrée au prix de l'équipement de remplacement expédié, puis facturée par CONNEXPOS à l'entreprise.

5. 5 En ce qui concerne les équipements hors garantie, soit parce que celle-ci a expiré, soit en raison d'un dommage ou d'un dysfonctionnement dû à une mauvaise utilisation ou à des dommages ou dégradations accidentels, tel qu'une négligence, une

mauvaise utilisation, un usage abusif, une utilisation ou une manipulation ou un entreposage inapproprié de l'équipement, un accident, l'humidité, des conditions inadéquates et plus généralement des dommages résultant de causes dont la responsabilité n'incombe pas à CONNEXPOS, à titre indicatif et conformément aux règles de l'article 6 ci-dessous pour la bonne utilisation de l'équipement, le coût de sa remise en état ou de son remplacement ainsi que le coût du transport sont à la charge de l'entreprise.

5.6 Dans le cas où l'équipement présente un défaut réel ou est dépourvu d'une caractéristique convenue, l'entreprise ayant acheté l'équipement est en droit, alternativement, si les conditions légales sont remplies, de demander soit une réduction sur le prix, soit le retour de l'équipement à CONNEXPOS. Pour qu'une caractéristique soit considérée comme convenue, celle-ci doit avoir été convenue ou déclarée par écrit au préalable.

6. Règles de bonne utilisation de l'équipement

6.1 La bonne utilisation de l'équipement est déterminée dans le mode d'emploi (manuel) et les conditions de garantie qui l'accompagnent. Toute autre action ou interférence avec l'équipement sera considérée comme une utilisation inappropriée de l'équipement.

6.2 Les entreprises sont tenues de maintenir l'équipement en bon état en prenant les mesures d'utilisation et de protection requises pour le fonctionnement de tout appareil électronique. Tout coût (service et/ou pièces détachées) découlant d'une utilisation non conforme de l'équipement est à la charge exclusive de l'entreprise.

6.3 Toute modification de l'équipement et/ou de son câblage ainsi que toute utilisation abusive de celui-ci (y compris, mais sans s'y limiter, l'insertion de corps étrangers, le placement ou l'exposition de l'équipement dans un endroit manifestement inapproprié et propice aux dommages, en violation du mode d'emploi et de la garantie...).

6.4 Avec l'achat de l'équipement, les entreprises acquièrent uniquement les droits d'utilisation du logiciel installé sur celui-ci par ou pour le compte du prestataire de services de paiement et qui fait partie d'un système informatique intégré pour la fourniture de services de paiement appartenant entièrement et exclusivement à ce dernier.

7. Droit de rétractation - Réclamation

Toute entreprise peut retourner l'équipement à CONNEXPOS dans les quatorze (14) jours calendaires suivant sa réception et être remboursée du montant versé, à condition que l'emballage n'ait pas été altéré et que l'équipement soit en parfait état. Il n'est pas nécessaire de justifier la raison de la rétractation et celle-ci s'effectue sans aucun coût pour l'entreprise, à l'exception des frais de retour de l'équipement. L'équipement faisant l'objet du retour doit être accompagné du reçu ou de la facture d'achat. La déclaration de rétractation est faite par écrit ou par voie électronique et CONNEXPOS est tenu d'envoyer une confirmation de la réception de la déclaration de rétractation aussitôt après sa réception. La déclaration de rétractation doit contenir la volonté de rétractation, le numéro de commande, le lieu et la date de réception de l'équipement, les coordonnées complètes de l'entreprise (y compris les informations de contact), la date d'envoi de la déclaration de rétractation. Le remboursement ne peut être effectué qu'après que CONNEXPOS ait reçu l'équipement retourné, en

raison de la rétractation, par un crédit sur un compte bancaire notifié à CONNEXPOS ou sur un autre compte détenu auprès du prestataire de services de paiement.

8. Responsabilité - Force majeure

CONNEXPOS décline toute responsabilité pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas de force majeure. En outre, CONNEXPOS n'est pas responsable des saisies effectuées par le biais de l'équipement et tout litige ou controverse pertinent sera résolu entre le fournisseur de services de paiement et le commerçant.

9. Données à caractère personnel - Confidentialité

9.1 La collecte et le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la mise en œuvre des présentes conditions d'achat et de vente sont nécessaires à la réalisation de l'achat et de la vente demandés par l'entreprise lors de la soumission de la commande et sont régis, pour les entreprises - utilisateurs - personnes physiques, par la politique de confidentialité de CONNEXPOS disponible sur www.connexpos.com ; en saisissant, lors de la soumission de sa commande, les données requises pour l'exécution de chaque achat ou autre transaction, l'entreprise fournit au prestataire de services de paiement son consentement exprès (opt-in) et son autorisation pour la transmission à CONNEXPOS de ses données à caractère personnel et pour l'acceptation par CONNEXPOS, le prestataire de services de paiement ou toute autre personne agissant au nom et pour le compte du prestataire de services de paiement ou de l'entreprise, ainsi que de les traiter et de les utiliser aux fins des présentes conditions générales.

9.2 CONNEXPOS et l'entreprise s'engagent à respecter le caractère confidentiel de toute information fournie par l'autre partie et dont ils auraient connaissance du fait de la présente relation.

9.3 CONNEXPOS prend toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour la sécurité et la protection des données et respecte tous les principes du traitement licite des données à caractère personnel (licéité, objectivité, transparence, limitation des finalités, minimisation des données, exactitude, limitation de la durée de conservation, intégrité, confidentialité et responsabilité). L'objectif est de protéger les droits de la personne concernée (information, accès, rectification, effacement, limitation du traitement, portabilité, opposition et prise de décision non automatisée basée sur des profils), conformément au RGPD, à la législation grecque, aux décisions de l'autorité de protection des données (DPA), aux instructions écrites et à la politique de confidentialité et de sécurité et publiée sur le site web de CONNEXPOS.

9.4. CONNEXPOS se réserve le droit d'utiliser les coordonnées fournies par l'entreprise pour l'envoi de messages à caractère informatif sur ses produits et services, ainsi que des offres pertinentes et/ou des annonces, à condition que l'entreprise spécifique ait consenti par une déclaration à cet effet sur le site Web de CONNEXPOS, qui peut être librement révoquée à tout moment.

9.5. Pour retirer son consentement, l'entreprise - utilisateur - personne physique doit envoyer un message électronique à l'adresse dataprotection@connexpos.com à partir de la même adresse électronique que celle déclarée lors de l'inscription en indiquant « JE NE SOUHAITE PAS RECEVOIR DE MATÉRIEL D'INFORMATION ».

L'utilisateur peut également cliquer sur le bouton « SUPPRIMER DE LA LISTE DES DESTINATAIRES » dans le message électronique qu'il a reçu.

9.6. L'utilisateur a la possibilité de demander à tout moment à être informé concernant ses données à caractère personnel détenues par CONNEXPOS, les destinataires, la finalité de leur conservation et de leur traitement, ainsi que leur modification, rectification ou suppression, en envoyant un message électronique à dataprotection@connexpos.com à partir de l'adresse électronique de contact qu'il a fournie, en joignant une copie de sa carte d'identité ou de son passeport.

9.7. CONNEXPOS se réserve le droit de fournir un accès autorisé et/ou le droit d'utiliser et de traiter les données à caractère personnel des entreprises à des tierces personnes morales ou physiques, chargées de l'exécution du traitement par sous-traitance, avec les mêmes garanties de sécurité et de protection qui s'appliquent à CONNEXPOS en tant que responsable du traitement. Il se peut que la loi exige que le même accès soit accordé aux autorités judiciaires et policières.

9.8. CONNEXPOS n'a pas accès aux services reçus par l'entreprise de la part du prestataire de services de paiement avec lequel celle-ci coopère, ni aux données et informations créées par les systèmes des prestataires de ces services (tels que, mais sans s'y limiter, les codes de paiement, les codes de commande, les mots de passe, etc.), qui sont strictement personnels ; l'entreprise est seule responsable de leur protection contre tout risque de fuite, de copie, de contrefaçon et de divulgation à des tiers.

9.9. CONNEXPOS et l'entreprise s'engagent à respecter le caractère confidentiel de toute information fournie par l'autre partie et dont ils auraient connaissance du fait de la présente relation.

10. Notifications

Les notifications des documents seront faites, respectivement, au siège social de CONNEXPOS tel qu'indiqué par l'inscription au GEMI et aux adresses indiquées par les entreprises dans le formulaire de commande. Les entreprises sont tenues d'informer CONNEXPOS par écrit de tout changement d'adresse.

11. Loi applicable - Compétence juridictionnelle

Les présentes conditions sont régies par le droit hellénique et tout litige en découlant ou s'y rapportant sera résolu par les tribunaux d'Athènes, sauf disposition contraire de la loi.